

ARRONDISSEMENT
DE SARCELLES

COMMUNE DE MONTMORENCY

N° 34

OBJET :

Reprise anticipée des
résultats du compte
financier unique 2025 au
budget primitif 2026

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance ordinaire du 13 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le 13 avril à 20 heures

Le nombre des Conseillers
Municipaux en exercice est de 35

Le Conseil Municipal de la Commune de MONTMORENCY, légalement convoqué le 7 avril 2026, s'est réuni à la Salle des Fêtes, 3, avenue Foch, sous la présidence de M. THORY, Maire.

Transmise en S/Préfecture de Sarcelles
le : 16 AVR. 2026

Publiée le : 16 AVR. 2026

Certifiée exécutoire par le Maire,
Montmorency le : 16 AVR. 2026

Pour le Maire et par délégation
Le D.G.A.S.
Anne-Marie SORET



Présents :

M. BRIANCHON, Mme SOUMAT, M. SAURAY, Mme DAUBELCOUR, M. DALOYAU, Mme BERRA, M. ASSARINI, Mme ANGELO, M. GUIRAUDET, Mme BOEHM, M. GALLIMIDI, M. PRIOLON, Mme HAGEGE RADUTA, M. FOURNIER, Mme CLEMENT, Mme CHARBONNIER, Mme LIMAN, M. BARSIKIAN, M. WISS, Mme F. JACQUET, Mme EHLE, M. TAYBI, M. GINDROZ, Mme ELAIC, M. GELLER, Mme PARIENTI, Mme BOUKABOU HLALI, M. BUTHION, Mme M. JACQUET, Mme SOVERAN, M. ZUILI, M. DUCHÈNE, Mme AGOSTINI.

Absent excusé :

M. ARNOULT Procuration à Mme CHARBONNIER

Secrétaire de séance :

Serge BRIANCHON

« Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire. Il peut également faire l'objet, dans le même délai, d'un recours gracieux auprès de Ville, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :
- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai. »

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2026

DELIBERATION N° 34

**OBJET : REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS DU COMPTE FINANCIER UNIQUE
2025 AU BUDGET PRIMITIF 2026**

Vu les articles L.2311-5 et R.1612-53 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57

Considérant que le Conseil municipal, avant l'adoption du compte financier unique, est autorisé à procéder à la reprise anticipée des résultats de l'exercice clos.

Considérant que pour 2025 il y a un besoin de financement de la section d'investissement de 5 733 150.55 €.

Vu la note de présentation et sur rapport de M. BRIANCHON,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal par 32 voix pour et 3 abstentions,

Article 1^{er} :

De constater et de reprendre par anticipation les résultats de l'exercice 2025 au budget primitif 2026

Article 2 :

D'affecter les résultats de l'exercice 2025 comme suit :

Section d'investissement :

Résultat de clôture : - 4 865 994.16 €
Restes à réaliser en recettes : 9 419 098.34 €
Restes à réaliser en dépenses : 10 286 254.73 €
Solde des restes à réaliser : - 867 156.39 €
Besoin de financement : -5 733 150.55 €

Section de fonctionnement :

Résultat de clôture 10 338 327.56 €
1068 excédents de fonctionnement capitalisé en recette d'investissement : 5 733 150.55 €

R002 Résultat de fonctionnement reporté en recette de fonctionnement : 4 605 177.01 €

CLOS ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Serge BRIANCHON

Secrétaire de séance



Maxime THORY

Maire de Montmorency



ECRITURES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2025

FONCTIONNEMENT

Chapitre	BP 2025 + DM + RAR N-1	Réalisations 2025
013 Atténuation de charges	80 000,00 €	63 441,37 €
70 Produits des services	2 755 000,00 €	2 665 212,90 €
73 Impôts et taxes (hors 731)	1 277 810,00 €	1 252 766,75 €
731 Fiscalité	21 890 647,30 €	22 058 475,79 €
74 Dotations et participations	4 892 165,00 €	5 346 129,17 €
75 Autres produits de gestion courante	577 000,00 €	708 935,04 €
76 Produits financiers	- €	324 897,74 €
77 Produits exceptionnels	5 000,00 €	311 928,23 €
78 Reprises amortissement, dépréciations, provisions	356 900,00 €	356 900,00 €
042 opérations ordre entre sections	25 000,00 €	24 743,94 €
002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1	5 445 844,10 €	5 445 844,10 €
Total Recettes	37 305 366,40 €	38 559 275,03 €
011 Charges à caractère général	8 690 469,00 €	8 184 142,42 €
012 Charges de personnel	15 874 000,00 €	15 530 230,08 €
014 Atténuation de produits	529 348,00 €	433 943,11 €
65 Autres charges de gestion courante	2 404 736,00 €	2 271 351,58 €
66 Charges financières	552 702,00 €	552 158,29 €
67 Charges exceptionnelles	20 000,00 €	5 596,60 €
68 Dotation aux provisions réelles	62 000,00 €	61 377,05 €
023 Virement à la section d'investissement	7 572 111,40 €	
042 Opérations ordre entre sections	1 600 000,00 €	1 182 148,34 €
Total Dépenses	37 305 366,40 €	28 220 947,47 €
Total général	- €	10 338 327,56 €

INVESTISSEMENT

Chapitre	BP 2025 + DM + RAR N-1	Réalisation 2025
10 Dotations, fonds divers et réserves	4 559 302,16 €	3 638 553,80 €
13 Subvention d'investissement	7 519 066,29 €	418 939,32 €
16 Emprunts et dettes	- €	3 200,00 €
23 Immobilisation en cours	300 000,00 €	91 895,82 €
45 Opérations pour compte de tiers	130 000,00 €	- €
021 Virement de la section de fonctionnement	7 572 111,40 €	
040 Opérations ordre entre sections	1 600 000,00 €	1 182 148,34 €
041 Opérations patrimoniales	- €	48 552,05 €
001 Solde d'exécution positif reporté	1 221 242,51 €	1 221 242,51 €
Total Recettes	22 901 722,36 €	6 604 531,84 €
20 Immobilisations incorporelles	1 358 855,80 €	759 828,67 €
21 Immobilisations corporelles	19 297 584,83 €	8 916 874,86 €
23 Immobilisation en cours	199 686,93 €	104 534,05 €
16 emprunts et dettes	1 578 650,00 €	1 578 543,75 €
45 Opérations pour compte de tiers	141 944,80 €	37 448,68 €
040 Opération d'ordre entre sections	25 000,00 €	24 743,94 €
041 opérations patrimoniales	300 000,00 €	48 552,05 €
Total Dépenses	22 901 722,36 €	11 470 526,00 €
Total général	- €	- 4 865 994,16 €

